



MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST
741, CHEMIN HUNTER
AYER'S CLIFF, QUÉBEC J0B 1C0
TÉL : 819-838-4334
COURRIEL : BARNSTON.OUEST@XITTEL .CA

AVIS PUBLIC

Règlement numéro 259-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser l'épandage des MRF dans les zones «A», «Ar», «F», «Fr», «R» et «Rr»

Aux personnes intéressées par un règlement numéro 259-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Barnston-Ouest,

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser l'épandage de MRF dans les zones de type « A », « Ar », « F », «Fr», « R » et « Rr » est entrée en vigueur le 10 janvier 2018.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 741 chemin Hunter à Barnston-Ouest de 8h30 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Barnston-Ouest, ce 16^e jour du mois de janvier 2018.

Sonia Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière